

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SESSION RÉGULIÈRE DU 7 AOÛT 2006

Ouverture de l'assemblée

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
3. Correspondance

Période de question – Parole à l'assemblée

4. Rapport des comités – Inspecteur municipal
 - 4.1 CPTAQ – Dossier Jean Tessier – Décision
 - 4.2 CCU – Patrimoine bâti
5. Rapport des comités
 - 5.1 Inspecteur responsable du règlement sur les chiens – Rapport mensuel
6. Rapport des comités
 - 6.1 CRSBP – Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie – Subvention en animation
 - 6.2 Festival des pompiers - Parade
7. Trésorerie
8. Adoption des comptes fournisseurs
9. Engagement de crédits – Août 2006
10. Dépôt du certificat suite à la procédure de demande de participation à un référendum relativement au règlement 2006-451 modifiant le règlement de zonage 90-199 pour ajouter des dispositions pour permettre des bâtiments d'hébergement comme bâtiments secondaires – Adoption du règlement
11. Dépôt du certificat suite à la procédure de demande de participation à un référendum relativement au règlement 2006-452 modifiant le règlement de zonage 90-199 pour ajouter des dispositions sur les bâtiments agricoles autorisés comme bâtiments secondaires – Adoption du règlement
12. Résolution modifiant le règlement 2003-414 pour en modifier le terme de remboursement
13. Demande de propositions – Vérificateur externe
14. Colloque de zone ADMQ - Inscription
15. Congrès des premiers répondants - Inscription
16. Site de dépôt en tranchée – Récupération des métaux
17. Demande de dérogation mineure # 2006-0143 – Marc Gélinas – 197, chemin du Lac-Huron
18. Demande de dérogation mineure # 2006-0159 – Ghislaine, Yvan, Ginette, Carmen et René Hamelin – 310-312, rue Principale
19. Dépôt au conseil – Flash MMQ / Les valeurs de bâtiments municipaux
20. Varia
 - 20.1. Signalisation sentier VTT – Chemin du Lac-du-Missionnaire
 - 20.2. MTQ – Pavage de l'accotement – Route 153
 - 20.3. Demande de la Municipalité de Lac-aux-Sables à la CPTAQ pour l'emplacement de son réservoir d'eau potable
 - 20.4. Clôture – Parc de la Pointe du Vieux-Moulin
 - 20.5. Entretien du quai rue Sainte-Marie

Période de question – Parole à l'assemblée

21. Levée de l'assemblée

Province de Québec

***Municipalité de la Paroisse
de Lac-aux-Sables***

Séance régulière de ce conseil tenue à Lac-aux-Sables à l'heure ordinaire des séances ce septième jour d'août deux mil six (7 août 2006) à la salle municipale de Hervey-Jonction, 830, rue Auguste-Lagacé.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Jacques Vincent, Maire
Marius St-Amant, conseiller
Réal Marcotte, conseiller
Jacques Champagne, conseiller
Marielle Denis, conseillère
Yvon Bourassa, conseiller
Jean-Pierre Delisle, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30), sous la présidence de monsieur Jacques Vincent, maire.

Madame Madeleine Hébert, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Adoption de l'ordre du jour

2006-08-229 Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil adopte l'ordre du jour de la session du 7 août 2006 en laissant le point **VARIA** ouvert.

ADOPTÉE

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la session régulière du 4 juillet 2006 et de la session spéciale du 10 juillet 2006 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente session ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu ;

2006-08-230 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que les procès-verbaux de la session régulière du 4 juillet 2006 et de la séance spéciale du 10 juillet 2006 soient et sont adoptés, tel que rédigés.

ADOPTÉE

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 07-08-2006 préparé par madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière faisant état de la correspondance du mois ;

2006-08-231 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil municipal accepte le dépôt du Bordereau de correspondance numéro 07-08-2006.

ADOPTÉE

Période de question – Parole à l'assemblée

Début : 19h50

Fin : 20h00

4. Rapport des comités – Inspecteur municipal

4.1 CPTAQ – Dossier Jean Tessier – Décision

Dépôt du rapport de la CPTAQ faisant état que la demande est autorisée pour le volet aliénation et usage résidentiel accessoire.

4.2 CCU – Patrimoine bâti

CONSIDÉRANT l'extrait du procès-verbal de la réunion du CCU du 29 juin 2006 demandant au conseil s'il était d'intérêt que le CCU monte un projet de règlement pour protéger les bâtiments du patrimoine bâti sur le territoire de la municipalité ;

2006-08-232 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables mandate le CCU afin de préparer un projet de règlement visant à protéger le patrimoine bâti sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

5. Rapport des comités

5.1 Inspecteur responsable du règlement sur les chiens – Rapport mensuel

L'inspecteur responsable du règlement sur les chiens dépose le rapport de juillet 2006.

6. Rapport des comités

6.1 CRSBP – Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie – Subvention en animation

CONSIDÉRANT que pour obtenir le montant de 275 \$ accordé pour une activité d'animation par le CRSBP en collaboration avec la Conférence régionale des élus de la Mauricie, la municipalité doit s'engager à déboursier un montant de 50 \$;

2006-08-233 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables s'engage à

verser un montant de 50 \$ à la bibliothèque municipale pour la tenue d'une activité d'animation en collaboration avec le CRSBP.

ADOPTÉE

6.2 Festival des pompiers - Parade

CONSIDÉRANT la tenue du festival des pompiers de Mékinac dans la municipalité de Saint-Adelphe les 11, 12 et 13 août 2006 ;

2006-08-234

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Marius St-Amant et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise la Brigade d'incendie de Lac-aux-Sables à utiliser le camion citerne à l'occasion de la parade du Festival des pompiers de vendredi le 11 août 2006. Il est de plus résolu, d'autoriser l'utilisation du cube pour la tenue des compétitions dans le cadre du Festival.

ADOPTÉE

7. Trésorerie

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal* qui stipule que la Directrice générale & Secrétaire-trésorière doit faire rapport au conseil, au moins une fois par trimestre, de la situation financière de la municipalité, madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière de la municipalité dépose aux membres du conseil municipal l'état des activités financières au 30 juin 2006.

8. Adoption des comptes fournisseurs

2006-08-235

Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que les comptes suivants soient adoptés et payés :

Listes des comptes à payer JUILLET 2006

467 SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	76.29 \$
468 DANIEL BÉDARD	300.00 \$
469 DANIEL BÉDARD	125.00 \$
470 FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	200.00 \$
471 ÔZE PUBLICITÉ	172.53 \$
472 SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE	304.90 \$
473 MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	6 065.49 \$
474 RECEVEUR GÉNÉRAL DU Canada	2 694.68 \$
475 LA FILATURE DE L'ISLE VERTE (1998) LTÉE	381.78 \$
476 ACIERS G.M. INC.	1 365.15 \$
477 ALSCO	120.75 \$
478 ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN INCENDIE	70.00 \$
479 BANQUE DE TECHNICIENS AMBULANCIERS	213.60 \$
480 BIOLAB	436.29 \$
481 BOUTIQUE FLEUR DE MAI	69.02 \$
482 CAMION CARL THIBAULT	284.74 \$
483 CANADIEN NATIONAL	1 260.00 \$
484 CANADIEN NATIONAL	85.46 \$
485 MEDIA TRANSCONTINENTAL SENC - SEAO	57.51 \$
486 DANIEL DUROCHER INC.	545.68 \$
487 DISTRIBUTION ROBERT ENR.	346.89 \$
488 LES ENTR. C & G BERTRAND INC.	22 313.21 \$
489 LES ENTR. F. FUGÈRE INC.	1 164.64 \$
490 LES ENTREPRISES ST-UBALDE INC.	6 142.34 \$
491 LES ÉQUIPEMENTS GAETAN INC.	6 515.61 \$

492	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	37.07 \$
493	GARAGE GASTON CHAMPAGNE	436.76 \$
494	GARAGE DANNY MORIN	603.67 \$
495	GROUPE CLR	475.69 \$
496	IGA LAC-AUX-SABLES	196.14 \$
497	LA PÉRADE FORD	31.57 \$
498	L.P. TANGUAY LTÉE	304.82 \$
499	MARYANE COSSETTE	460.10 \$
500	MEUBLES JACOB & FILS LTÉE	1 687.38 \$
501	MRC DE MÉKINAC	83.71 \$
502	MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE	255.00 \$
503	LE NOUVELLISTE	264.56 \$
504	ÔZE PUBLICITÉ	540.62 \$
505	PETITE CAISSE	65.07 \$
506	PRAXAIR PRODUCTS INC.	13.60 \$
507	HEBDO MÉKINAC DES CHENAUX	219.23 \$
508	9069-4142 QUÉBEC INC.	7 673.63 \$
509	RÉAL HUOT INC.	535.64 \$
510	SERVICES MATREC INC.	5 090.16 \$
511	SYLVIE FUGÈRE	34.48 \$
512	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE ST-UBALDE	78.35 \$
513	DESSAU-SOPRIN INC.	26 006.23 \$
514	LES UNIFORMES W. GRADINGER LTÉE	108.51 \$
515	VILLE DE ST-TITE	74.18 \$
516	WURTH Canada LIMITÉE	96.50 \$
517	DANIEL BÉDARD	65.00 \$
518	JULIEN PERRON	65.00 \$
519	FONDS DE L'INFORMATION FONCIÈRE	39.00 \$
520	BUREAU EN GROS	120.78 \$
521	PITNEY BOWES	21.77 \$
522	ACTI-JEUNES	177.50 \$
523	LA CAPITALE ASSURANCES DE PERSONNES INC.	1 299.71 \$
524	DANIEL BÉDARD	100.00 \$
525	COMITÉ LOISIRS LAC-AUX-SABLES	3 400.00 \$
526	ACTI-JEUNES	765.00 \$
527	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	78.05 \$
528	DANIEL BÉDARD	300.00 \$
529	BELL MOBILITÉ INC.	35.01 \$
530	AMBULANCE ST-AMAND & FILS	226.50 \$
531	AMBULANCE 33-33 INC.	221.25 \$
532	COOP L'AS DES SERVICES	160.00 \$
533	ANDRÉ FORTIER	1 000.00 \$
534	ÉCOLE SECONDAIRE PAUL-LE JEUNE	100.00 \$
535	COOP L'AS DES SERVICES	370.18 \$
536	ÉRIC GAGNÉ, JACQUELINE BEAULIEU	333.36 \$
537	DANIEL BÉDARD	300.00 \$
538	CRÉDIT FORD	754.95 \$
539	HYDRO-QUÉBEC	822.91 \$
540	ACTI-JEUNES	853.50 \$
540	ACTI-JEUNES	853.50 \$
541	ROLLAND LORD, MARIE-THÉRÈSE BLAIS	312.60 \$
542	CLAUDE LABERGE, LINDA DUPONT	71.82 \$
543	TELUS QUÉBEC	917.95 \$
544	PITNEY BOWES	9.12 \$
545	ULTRAMAR - BANQUE NATIONALE	732.40 \$
546	DANIEL BÉDARD	300.00 \$
547	DANIEL BÉDARD	150.00 \$
548	ACTI-JEUNES	815.00 \$
549	GROUPE ULTIMA NC.	350.00 \$
550	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	62.37 \$
551	RICHARD LAJOIE	199.21 \$
552	GEORGES-HENRI DELISLE	102.15 \$
553	VALMONT DUCHESNE	6.85 \$
554	BANQUE DE MONTRÉAL	34 664.59 \$
555	ROSE-ALICE PÉRIGNY	3.76 \$
556	VALÉRIE LEVESQUE	18.53 \$

147 010.05 \$

SALAIRES
JUILLET 2006

503167 BACON KATY	393.77 \$
503168 GINGRAS MARC	393.51 \$
503169 BROUILLETTE PIERRE	553.67 \$
503170 VALLEE RENALD	480.06 \$
503171 HAMELIN GILLES	539.14 \$
503172 HEBERT MADELEINE	378.69 \$
503173 SOULARD ALEXANDRE	20.82 \$
503174 ABEL FREDERIC	43.82 \$
503175 BEAUPRE DANIEL	26.89 \$
503176 BEDARD MICHEL	43.82 \$
503177 BOURASSA YVON	47.80 \$
503178 DAUNAIS STEPHANE	22.90 \$
503179 DELISLE JEAN-PIERRE	43.82 \$
503180 HAMELIN GILLES	22.03 \$
503181 HAMELIN NICOLAS	43.82 \$
503182 LAFRAMBOISE-HAMELIN SEBASTIE	43.82 \$
503183 LAFRAMBOISE LUCE	43.82 \$
503184 RICARD CLAUDE	22.90 \$
503185 RIVARD JEAN	28.88 \$
503186 VALLEE NATHALIE	564.20 \$
503187 BEDARD DANIEL	100.33 \$
503188 ST-AMANT MARIUS	162.54 \$
503189 BOURASSA YVON	162.54 \$
503190 VINCENT JACQUES	485.82 \$
503191 MARCOTTE REAL	162.54 \$
503192 CHAMPAGNE JACQUES	162.54 \$
503193 DENIS MARIELLE	162.54 \$
503194 DELISLE JEAN-PIERRE	162.54 \$
503195 BEAUPRE DANIEL	162.62 \$
503196 BOURASSA YVON	24.90 \$
503197 HEBERT MADELEINE	378.69 \$
503198 GINGRAS MARC	469.57 \$
503199 BROUILLETTE PIERRE	553.67 \$
503200 VALLEE RENALD	480.06 \$
503201 BACON KATY	438.99 \$
503202 HAMELIN GILLES	538.26 \$
503203 VALLEE NATHALIE	564.20 \$
503204 BEAUPRE DANIEL	17.93 \$
503205 BEDARD DANIEL	240.39 \$
503206 VALLEE NATHALIE	604.64 \$
503207 BACON KATY	393.77 \$
503208 BACON KATY	393.77 \$
503209 VALLEE RENALD	480.06 \$
503210 HAMELIN GILLES	526.82 \$

503211 GINGRAS MARC	409.80 \$
503212 BROUILLETTE PIERRE	410.93 \$
503213 HEBERT MADELEINE	378.69 \$
503214 BEDARD DANIEL	329.85 \$
503215 LAFRAMBOISE LUCE	35.85 \$
503216 MORIN DANNY	19.92 \$
503217 LEDUC LISE	17.93 \$
503218 BEAUPRE DANIEL	26.89 \$
503219 BOURASSA YVON	26.89 \$
503220 HAMELIN NICOLAS	22.90 \$
503221 MARTEL ERIC	22.90 \$
503222 ROBERT WILLIAM	22.90 \$
503223 HAMELIN GILLES	519.22 \$
503224 HAMELIN GILLES	498.66 \$
503225 HEBERT MADELEINE	434.11 \$
503226 VALLEE NATHALIE	523.74 \$
503227 VALLEE RENALD	596.58 \$
503228 BROUILLETTE PIERRE	418.13 \$
503229 GINGRAS MARC	397.68 \$
503230 BEDARD DANIEL	342.64 \$
503231 MORIN DANNY	39.83 \$
503232 LEDUC LISE	35.85 \$
503233 LAFRAMBOISE LUCE	35.85 \$

503234 GINGRAS MARC	416.41 \$
503235 HEBERT MADELEINE	377.73 \$
503236 VALLEE RENALD	696.66 \$
503237 BROUILLETTE PIERRE	471.99 \$
503238 BEDARD DANIEL	465.87 \$
503239 VALLEE NATHALIE	562.48 \$
503240 BACON KATY	392.53 \$
503241 MORIN DANNY	39.83 \$
503242 LEDUC LISE	35.85 \$
503243 LAFRAMBOISE LUCE	88.63 \$
503244 ABEL FREDERIC	52.78 \$
503245 BEAUPRE DANIEL	93.11 \$
503246 BEDARD MICHEL	52.78 \$
503247 BOURASSA YVON	56.76 \$
503248 DAUNAIS STEPHANE	52.78 \$
503249 DELISLE JEAN-PIERRE	52.78 \$
503250 LAFRAMBOISE-HAMELIN SEBASTIE	52.78 \$

21 117.40 \$

ADOPTÉE

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Nathalie Vallée, g.m.a
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

9. Engagement de crédits – Août 2006

2006-08-236

Il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que les dépenses suivantes soient autorisées en août 2006, selon la liste présentée.

DESCRIPTION	MONTANT
Travaux de drainage pluvial – chemin du Lac-en Coeur	21 639 \$
TOTAL	21 639 \$

Il est de plus résolu d'affecter une somme de 21 639 \$ du surplus accumulé afin de pourvoir à la dépense des travaux de drainage pluvial – chemin du Lac-en-Cœur (22 300 00 725 – Immo-Voirie).

ADOPTÉE

10. Dépôt du certificat suite à la procédure de demande de participation à un référendum relativement au règlement 2006-451 modifiant le règlement de zonage 90-199 pour ajouter des dispositions pour permettre des bâtiments d'hébergement comme bâtiments secondaires – Adoption du règlement

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la LERM, mentionnant que le certificat doit être déposé devant le conseil, la secrétaire procède à sa lecture et son dépôt.

CONSIDÉRANT que suite à la procédure de demande de participation à un référendum visant à ce que le Règlement 2006-451 modifiant le règlement de zonage 90-199 pour ajouter des dispositions pour permettre des bâtiments

d'hébergement comme bâtiments secondaires, soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, aucune demande valable n'a été faite pour la participation à un référendum et que par conséquent, le règlement 2006-451 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter ;

2006-08-237

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte le dépôt du certificat de la procédure de demande de participation à un référendum par la secrétaire et adopte le Règlement 2006-451 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 90-199 pour ajouter des dispositions pour permettre des bâtiments d'hébergement comme bâtiments secondaires ».

ADOPTÉE

11. Dépôt du certificat suite à la procédure de demande de participation à un référendum relativement au règlement 2006-452 modifiant le règlement de zonage 90-199 pour ajouter des dispositions sur les bâtiments agricoles autorisés comme bâtiments secondaires – Adoption du règlement

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la LERM, mentionnant que le certificat doit être déposé devant le conseil, la secrétaire procède à sa lecture et son dépôt.

CONSIDÉRANT que suite à la procédure de demande de participation à un référendum visant à ce que le Règlement 2006-452 modifiant le règlement de zonage 90-199 pour ajouter des dispositions sur les bâtiments agricoles autorisés comme bâtiments secondaires, soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, aucune demande valable n'a été faite pour la participation à un référendum et que par conséquent, le règlement 2006-452 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter ;

2006-08-238

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marius St-Amant et résolu à l'unanimité des conseillers (6) d'accepter le dépôt du certificat de la procédure de demande de participation à un référendum par la secrétaire et d'adopter le Règlement 2006-452 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 90-199 pour ajouter des dispositions sur les bâtiments agricoles autorisés comme bâtiments secondaires ».

ADOPTÉE

12. Résolution modifiant le règlement 2003-414 pour en modifier le terme de remboursement

CONSIDÉRANT QUE le 8 septembre 2003, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2003-414 concernant un règlement d'emprunt visant l'établissement de plans et devis pour la recherche en eau potable pour un montant n'excédant pas 157 600, remboursable en 20 ans ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2003-414 a été modifié par le règlement numéro 2005-442 adopté par le conseil municipal le 5 décembre 2005 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement numéro 2003-414, cette fois afin d'harmoniser la période de remboursement avec le règlement 2006-459 et en minimiser le montant d'intérêts ;

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 1076 du *Code municipal*, permet de modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque cette modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente la charge des contribuables que par la réduction de la période de remboursement ;

2006-08-239 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables modifie le règlement 2003-414 de la manière suivante à savoir :

- Le titre du règlement est remplacé par le suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2003-414 CONCERNANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT VISANT L'ÉTABLISSEMENT DE PLANS ET DEVIS POUR LA RECHERCHE EN EAU POTABLE POUR UN MONTANT N'EXCÉDANT PAS 157 600 \$, REMBOURSABLE EN 15 ANS.

- L'article 3 du règlement est remplacé par le suivant :

3. EMPRUNT

Afin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, ce conseil est autorisé, par les présentes, à emprunter une somme n'excédant pas 157 600 \$, remboursable sur une période de 15 ans.

ADOPTÉE

13. Demande de propositions – Vérificateur externe

CONSIDÉRANT l'article 966 du *Code municipal* qui stipule que le conseil doit nommer un vérificateur externe ;

CONSIDÉRANT le devis descriptif préparé par la Directrice générale & Secrétaire-trésorière ;

2006-08-240 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables demande des propositions pour la vérification des livres comptables pour les années financières 2006-2007 et 2008 aux firmes suivantes :

- Morin Cadieux Matteau & Normand
- Samson Bélair Deloitte & Touche
- Bédard Guilbault
- Dessureault, Lemire Désaulniers Gélinas & Lanouette

Le conseil entend prendre en considération l'ensemble de la proposition. En conséquence, la municipalité n'accordera pas nécessairement le contrat au proposant qui a soumis le prix le plus bas.

Les propositions seront reçues au plus tard 11 h 00 le 25 août 2006, pour être prises en considération lors de la séance du 5 septembre 2006.

Messieurs Marius St-Amant et Réal Marcotte s'enregistrent contre cette résolution

ADOPTÉE

14. Colloque de zone ADMO - Inscription

- 2006-08-241** Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise la Directrice générale & Secrétaire-trésorière à assister au colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra le vendredi 22 septembre à St-Élie-de-Caxton. La municipalité défraiera le coût d'inscription de 95 \$ et les frais de déplacement.

ADOPTÉE

15. Congrès des premiers répondants - Inscription

- 2006-08-242** Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise Danny Morin et Lise Leduc à participer au Congrès des premiers répondants qui se tiendra le samedi 16 septembre 2006 à Boucherville. La municipalité défraiera les frais d'inscription de 90 \$ et les frais de déplacement.

ADOPTÉE

16. Site de dépôt en tranchée – Récupération des métaux

CONSIDÉRANT que la municipalité désire confier la récupération des métaux déposés au site de dépôt en tranchée de la municipalité ;

- 2006-08-243** **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables confie la récupération des métaux déposés au site de dépôt en tranchée pour le reste de l'année 2006, soit jusqu'au dernier samedi d'octobre, à Francis Genest. Ce dernier s'engage à ramasser tous les métaux sur le site le samedi matin entre 8 h et 12 h (aucune clé ne sera remise pour accéder au site). Une entente entre M. Genest et la Municipalité de Lac-aux-Sables sera rédigée par Mme Nathalie Vallée, Secrétaire-trésorière et Directrice-générale.

Relativement aux appareils contenant des halocarbures, la municipalité s'occupera de les faire vidanger, mais les frais de vidange seront à la charge de Monsieur Francis Genest qui pourra ensuite en disposer.

ADOPTÉE

M. Jean-Pierre Delisle se retire à 20h13

M. Jean-Pierre Delisle revient à son siège à 20h15

17. Demande de dérogation mineure # 2006-0143 – Marc Gélinas – 197, chemin du Lac-Huron

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure 2006-0143 soumise par Marc Gélinas et concernant le 197, chemin

du Lac-Huron afin d'abaisser la marge de recul avant pour le coin droit du bâtiment à 7,72 m au lieu de 9 m dans la zone 21V, article 46 du règlement de zonage 90-199.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée ;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

2006-08-244

Après délibérations du conseil, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de dérogation mineure numéro 2006-0143, présentée par Marc Gélinas et concernant le 197, chemin du Lac-Huron.

ADOPTÉE

18. Demande de dérogation mineure # 2006-0159 – Ghislaine, Yvan, Ginette, Carmen et René Hamelin – 310-312, rue Principale

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure 2006-0159 soumise par Ghislaine, Yvan, Ginette, Carmen et René Hamelin et concernant le 310-312, rue Principale afin :

- d'abaisser la marge de recul latérale à 0,51 m et 0,42 m au lieu de 2 m pour l'implantation d'un bâtiment existant (art. 46 du règlement de zonage 90-199) ;
- d'abaisser la superficie d'un lot à 435,96 m² au lieu de 680 m² et d'abaisser la largeur avant à 17,28 m au lieu de 22 m pour un terrain existant (art. 31 du règlement de lotissement 90-201).

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée ;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

2006-08-245

Après délibérations du conseil, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de dérogation mineure numéro 2006-0159, présentée par Ghislaine, Yvan, Ginette, Carmen et René Hamelin et concernant le 310-312, rue Principale, conditionnellement à ce que le propriétaire du 310-312, rue Principale ajoute, lors de la transaction de vente, une exigence à l'effet que tous les aménagements à proximité de la ligne séparatrice le long du bâtiment du 310-312, rue Principale ne soient réalisés par le propriétaire du 300, rue Principale de manière à obstruer la vue et nuire à l'entretien de la propriété du 310-312, rue Principale.

ADOPTÉE

19. Dépôt au conseil – Flash MMO / Les valeurs de bâtiments municipaux

2006-08-246

Il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que les membres du conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables reconnaissent avoir reçu une copie du bulletin Flash MMQ Juin 2006 – Vol.2, N° 6, portant sur Les

tentes, chapiteaux et structures gonflables, l'essentiel des règles de sécurité et du bulletin Flash MMQ Juillet 2006 – Vol.2, N° 7 portant sur Les archives et documents de valeur : savoir éviter l'irréparable.

ADOPTÉE

20. Varia

20.1. Signalisation sentier VTT – Chemin du Lac-du-Missionnaire

CONSIDÉRANT que sur la carte de sentiers 2006, le Club Quad Rive-Nord fait la promotion du sentier 457 Sud (chemin du Lac-du-Missionnaire / chemin Tawachiche) ;

CONSIDÉRANT que le Club Quad Rive-Nord a procédé à l'installation de signalisation pour le sentier sur les chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables avait adopté le 8 juillet 2002, le règlement 2002-402 permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux mais pas sur ces deux chemins ;

2006-08-247

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables demande au Club Quad Rive-Nord d'enlever toute la signalisation installée sur le chemin du Lac-du-Missionnaire ainsi que sur le chemin Tawachiche puisque aucune autorisation municipale n'a été accordée, au plus tard le 15 septembre 2006.

ADOPTÉE

20.2. MTO – Pavage de l'accotement – Route 153

CONSIDÉRANT que suite aux travaux de réfection du pont sur la rivière Tawachiche (route 153) en 2004, les accotements sont demeurés en gravier ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une courbe en « S » très prononcée et que les camions déplacent le gravier sur la chaussée ce qui a pour effet de rendre cette courbe très dangereuse ;

2006-08-248

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables demande au ministère des Transports de paver les accotements sur la route 153 en aval et en amont du pont sur la rivière Tawachiche.

ADOPTÉE

20.3 Demande de la Municipalité de Lac-aux-Sables à la CPTAQ pour l'emplacement de son réservoir d'eau potable

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-aux-Sables a déposé une demande d'autorisation à la CPTAQ au dossier no 347797 pour, notamment, remplacer son réservoir d'eau potable et procéder à l'acquisition, la réfection et l'élargissement de l'accès à celui-ci ;

CONSIDÉRANT que le 20 juillet 2006, la CPTAQ a émis un compte rendu de la demande et orientation préliminaire dans ce dossier, indiquant qu'elle considérait que cette demande devrait être autorisée ;

2006-08-249

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE la Municipalité de Lac-aux-Sables renonce au délai prévu à l'article 60.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles pour présenter ses observations ou demander une rencontre à la Commission relativement à l'orientation préliminaire rendue, le tout de manière à ce que l'autorisation soit accordée par la Commission à la municipalité dans les meilleurs délais ;

QUE la Municipalité de Lac-aux-Sables, si l'autorisation est accordée, renonce également à son droit de contester celle-ci devant le Tribunal administratif du Québec, suivant l'article 21.1 de la loi, de manière à ce que l'autorisation de la Commission devienne définitive dès le jour où elle sera rendue.

ADOPTÉE

Avis de motion – Pour faire un ajout concernant un couvre-feu au règlement 98-339 sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec.

2006-08-250

Réal Marcotte donne avis de motion, que lors de la prochaine assemblée ou de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu, un règlement pour faire un ajout concernant un couvre-feu au règlement 98-339 sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec.

20.4 Clôture – Parc de la Pointe du Vieux-Moulin

2006-08-251

Il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (6), qu'une chaîne soit installée sur les blocs de ciment au stationnement de la Pointe du Vieux-Moulin afin d'empêcher les voitures d'avoir accès au stationnement le soir, en dehors des heures d'ouverture.

ADOPTÉE

20.5 Entretien du quai rue Sainte-Marie

2006-08-252

Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (6), de mandater Daniel Bédard à voir à l'entretien, au besoin, du quai situé sur la rue Sainte-Marie et ce, jusqu'au début de l'automne 2006.

ADOPTÉE

Période de question – Parole à l'assemblée

Début : 20h55
Fin : 21h05

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je soussignée, Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et ou projetées par le conseil municipal.

Nathalie Vallée g.m.a.,
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

21. Levée de l'assemblée

2006-08-253 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que la séance soit levée à 21h06.

ADOPTÉE

M. Jacques Vincent
Maire

Mme Madeleine Hébert
Secrétaire